

# CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE

Responsables : Pr F SZTARK - Dr M BIAIS - Coordonnateur : Dr E. TENTILLIER

Année universitaire 2015-2016

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Assurer la formation du personnel médical pour faire face à une situation d'urgence collective réalisée par les catastrophes naturelles ou conflictuelles ou industrielles

## PROGRAMME

### Introduction à la Médecine de Catastrophe

- Epidémiologie et classification des catastrophes
- Notions de population en danger

### Logistique

- Services contribuant aux secours médicaux en situation de catastrophe : moyens, organisation, mise en œuvre (SAMU et SMUR, Services d'Incendie et de Secours, Services de Protection Civile, Service de Santé des Armées)
- Matériel et équipements
- Poste sanitaire mobile

### Stratégie et Tactique

- Plans de secours
- Chaîne des secours médicaux (médecins de l'avant, PMA, CME, triage, évacuations sanitaires)
- Méthode de raisonnement tactique
- Défense civile et sanitaire
- Risques biologique, radiologique et chimique
- Organisation des hôpitaux lors d'un afflux massif de victimes
- Organisation internationale des secours – Aide humanitaire
- L'hygiène en situation de catastrophe, gestion de l'eau
- Pathologies des populations déplacées

### Technique

- Soins d'urgence aux victimes en grand nombre
- Prise en charge psychologique individuelle et collective
- Communications et médias
- Décontamination préhospitalière et tenues de protection
- Aspects médico-légaux et identification des victimes

### Travaux dirigés avec études de cas

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont autorisés à s'inscrire les :

- Titulaires du diplôme français de Docteur en Médecine
- Titulaires d'un diplôme de médecine permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou d'origine
- Ressortissants d'un état membre de la CEE (validation intégrale du 3<sup>e</sup> cycle de médecine)
- **Inscription définitive après examen probatoire (date à déterminer)**

**Dispense de probatoire pour les titulaires de CAMU, CMU ou DESCMU sur justificatif**

## INSCRIPTION

**Jusqu'au 15 novembre 2015**

- **lettre de motivation et CV à l'attention du responsable du diplôme, copie diplôme pour les titulaires de la capacité médecine urgence ou DESC médecine urgence, copie diplôme de médecine générale.**

- **par mail : [enseignement.medurgetcata@chu-bordeaux.fr](mailto:enseignement.medurgetcata@chu-bordeaux.fr)**

## COUT de la FORMATION

*A titre informatif tarifs de 2015-2016*

- **Droit de scolarité : 189,10 € (obligatoire)**
- **Dispensé de l'examen probatoire : 517,10 €**
- **Examen probatoire : 261,10 € (à régler avant le probatoire)**
- **Inscription définitive : 254 € (à régler si vous êtes admis au probatoire)**

## ENSEIGNEMENT : deux séminaires

**1<sup>er</sup> séminaire : 25 au 29 janvier 2016 inclus**

**2<sup>ème</sup> séminaire : 14 au 18 mars 2016 inclus**

- **Exercice pratique et debriefing - date à déterminer**

## CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'enseignement est sanctionné par:

- un examen écrit (deux sessions : mai et septembre)
- un exercice pratique suivi d'un debriefing (mai)

**Pour être diplômé l'étudiant doit obtenir la moyenne à l'écrit et valider l'exercice pratique.**

**PROGRAMME diffusé en décembre 2015**

## RENSEIGNEMENTS - SECRETARIAT DES ENSEIGNEMENTS

Mesdames Yasmine LERNO – Fabienne TEMPLIER  
[enseignement.medurgetcata@chu-bordeaux.fr](mailto:enseignement.medurgetcata@chu-bordeaux.fr)

Tél : 05 56 79 54 21 (8 h30 - 16 h 00)

## FONCTIONNEMENT DES CAPACITES EN MEDECINE

LES CAPACITES EN MEDECINE SONT DES EXAMENS NATIONAUX UNIQUEMENT DESTINES AUX **DOCTEURS EN MEDECINE**

### ➤ **L'INSCRIPTION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE SE FAIT EN DEUX TEMPS**

1. UNE PRE INSCRIPTION (non remboursable) **POUR POUVOIR PRESENTER L'EXAMEN PROBATOIRE OBLIGATOIRE.**
2. ° UNE INSCRIPTION DEFINITIVE SI REUSSITE AU PROBATOIRE

**SI LE CANDIDAT N'A PAS FINALISE SON INSCRIPTION DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE RESULTAT DE L'EXAMEN PROBATOIRE IL NE POURRA PAS PRESENTER L'EXAMEN DE FIN D'ANNEE, SON INSCRIPTION ETANT AUTOMATIQUEMENT ANNULEE.**

---

Le service de scolarité ne pourra éditer les **attestations de réussite et les diplômes** qu'après réception de l'intégralité des résultats des épreuves (écrit / oral / mémoire / validation des stages etc...)

#### **Pour information,**

- A réception du résultat final, il faut compter un **délai minimum de 45 jours** pour que les diplômes soient signés et enregistrés.
- Attention : **prendre en compte ce délai** pour les candidats qui peuvent avoir besoin du diplôme pour présenter un concours ultérieurement (exemple : le concours de praticien hospitalier).

---

## **INFORMATION AUX ETUDIANTS HORS UNION EUROPEENNE**

---

L'accès aux capacités de médecine est exclusivement réservé aux **médecins thésés** ; il est subordonné à la réussite d'un **examen probatoire**.

Depuis la rentrée 2009-2010, la procédure -à suivre par les étudiants étrangers originaires des pays non membres de l'Union Européenne sera la suivante :

- 1) Remplir une **demande d'admission préalable** qui sera soumise à Monsieur le Directeur des Spécialités médicales faire la demande par e-mail : [scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr](mailto:scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr)

**ou par courrier :**  
**Secrétariat Médecine spécialisé – 3<sup>ème</sup> cycle**  
**Médecine spécialisé**  
**Université Bordeaux**  
**146 rue Léo Saignat**  
**33076 Bordeaux cedex - France**

- 2) Cette demande sera ensuite transmise au responsable du diplôme concerné qui délivrera l'autorisation d'inscription pédagogique et la retournera au service de la scolarité.
- 3) Le candidat sera ensuite invité par le service de scolarité à s'inscrire.